

Le directeur général de l'Insee souhaite, par ce communiqué, faire savoir comment l'institut entend assurer ses missions dans les semaines à venir, compte tenu des consignes sanitaires en vigueur sur la continuité de service d'une part, du caractère inédit de la situation conjoncturelle d'autre part.

En matière de répertoires

- Tenue du répertoire des personnes (RNIPP), qui est un instrument de vérification et de certification de l'état civil, notamment pour l'administration et les organismes de sécurité sociale ;
- Tenue du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

En matière de production statistique

L'Insee publiera avec un calendrier conforme ou proche de ce qui est programmé : **indices mensuels de la production industrielle, indices mensuels de chiffres d'affaires sectoriels, estimations d'emploi trimestrielles, indices mensuels des prix à la consommation.**

Les enquêtes auprès des entreprises, qui sont des interrogations par Internet, sont maintenues. Cependant, il ne sera pratiqué aucune relance et évidemment aucun contentieux en cas de non-réponse.

Les enquêtes auprès des ménages sont habituellement réalisées soit en face-à-face (via des visites au domicile), soit par téléphone, soit de façon expérimentale par Internet.

À compter d'aujourd'hui, les enquêtes en face-à-face sont suspendues, et elles seront basculées sur des enquêtes par téléphone lorsque c'est possible. Ce sera notamment le cas pour l'enquête Emploi, ce qui devrait permettre de publier une estimation du taux de chômage au premier et au deuxième trimestres. Il est probable que la qualité de cette statistique sera dégradée.

L'Insee pense être en mesure de publier chaque mois l'indice des prix à la consommation

Les décisions relatives aux relevés des prix à la consommation dans les points de vente encore ouverts ne sont pas encore stabilisées. En tout état de cause, grâce aux relevés centralisés ou par Internet, et grâce à la collecte des données de caisse sur certains segments de la consommation, l'Insee pense être en mesure de publier chaque mois l'indice des prix à la consommation deux semaines après la fin du mois, selon le calendrier habituel. Il n'est en revanche pas possible de dire aujourd'hui si l'Insee sera en mesure ou non de produire les estimations flash dès la fin de chaque mois.

L'Insee a pour objectif d'assurer la continuité de la production des comptes nationaux.

Il est cependant possible que les publications des comptes trimestriels au premier et deuxième trimestres 2020 ne suivent pas le calendrier habituel, notamment la première estimation prévue à 30 jours après la fin de chaque trimestre. Les résultats provisoires des comptes annuels pour 2019 devraient pour leur part être publiés conformément au calendrier prévu, de même que la notification du déficit et de la dette des administrations publiques pour l'année 2019 dans le cadre des règlements européens, à la fin du mois de mars.

En matière d'analyse conjoncturelle

La prochaine Note de conjoncture de l'Insee, dont la publication était prévue le 24 mars, est ajournée. L'Insee a pour objectif de diffuser désormais, si possible toutes les deux semaines, une courte analyse sur l'évolution de la situation économique.

À noter

Avant les annonces de jeudi et samedi dernier, les informations collectées laissaient envisager une prévision en légère baisse du produit intérieur brut au premier trimestre 2020, et une baisse plus significative au deuxième trimestre. En effet, en dépit d'indicateurs économiques favorables en janvier et février, les pré-dépouillements des réponses aux enquêtes de conjoncture reçues au début du mois de mars signalaient une dégradation du climat des affaires en France au moins du même ordre de grandeur qu'à l'automne 2008. Le durcissement des consignes sanitaires rend de toutes façons ces estimations caduques.

Publication des différentes études

Le calendrier sera adapté au fil des semaines.

**Le bureau de presse reste à la disposition des journalistes par mail
pour toute autre recherche d'information et demande d'éclairages
sur les statistiques et les études de l'Insee :
bureau-de-presse@insee.fr**

En ce qui concerne la situation conjoncturelle, le bureau de presse ne pourra donner d'autres informations que ce qui est présenté dans ce communiqué.

L'Insee mettra à jour ce communiqué en tant que de besoin, notamment si les conditions de collecte de l'information venaient à se dégrader ou si l'institut rencontrait des difficultés à assurer la continuité de service voulue.